

Découvrez les
garanties d'assurance
dont vous bénéficiez
pour vos activités
sportives⁽¹⁾ et artistiques⁽²⁾
avec la licence fédérale
FCD.



SAISON 2026-2027

Plafond maximum de prise en charge

DOMMAGES
CAUSÉS
AUX TIERS

■ RESPONSABILITÉ CIVILE	
- Dommages corporels	10 000 000 €
- Dommages matériels	1 600 000 €
- Dommages immatériels consécutifs	1 600 000 €
■ DÉFENSE PÉNALE ET RECOURS	70 000 €

ACCIDENTS
CORPORELS
lors de la pratique
de votre sport⁽¹⁾ et
pendant les transports

■ EN CAS DE DÉCÈS (CAPITAL)	18 500 €
■ EN CAS D'INVALIDITÉ PERMANENTE TOTALE	37 000 €
■ EN CAS D'ARRÊT DE TRAVAIL	
- Indemnisation journalière	9,15 €
■ EN CAS DE FRAIS DE SOINS ET EN COMPLÉMENT DES RÉGIMES SOCIAUX	
- Frais médicaux, pharmaceutiques et hospitalisation (par sinistre et par personne)	610 €
- frais d'appareillage (par sinistre et par personne)	305 €
- frais d'optique (par sinistre et par personne)	305 €
- prothèse dentaire (par dent)	305 €
(et maximum par sinistre et par personne)	610 €

MANDATAIRES
SOCIAUX

DÉFENSE CIVILE ET PÉNALE SELON LE CONTRAT SOUSCRIT
PAR LA FÉDÉRATION RESPONSABILITÉ CIVILE

DES FORMULES COMPLÉMENTAIRES SONT PROPOSÉES AUX ADHÉRENTS DE LA FCD EN OPTION



(1) À l'exclusion de la pratique de sports soumis à une obligation d'assurance légale : sports mécaniques, aériens, automobiles, motocyclistes, nautiques à moteur, ...

(2) Dans le cadre des activités sportives et artistiques organisées par la FCD, ses ligues régionales et ses clubs affiliés.



GMF ASSURANCES - Société anonyme au capital de 181 385 440 euros entièrement versé - Entreprise régie par le Code des assurances - R.C.S. Nanterre 398 972 901 - APE 6512 Z - Siège social : 148 rue Anatole France - 92300 Levallois-Perret.
Les produits distribués par GMF ASSURANCES sont assurés par GMF ASSURANCES et/ou LA SAUVEGARDE et/ou GMF VIE et/ou Covéa Protection Juridique et/ou AM-GMF.
© EmmaNeau - Juillet 2026 - Ce document n'a pas de valeur contractuelle.